

Commune de GOURNAY- Indre

Procès-Verbal CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 16 juin 2020 à 20 heures à la Mairie

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

présents :

Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Pascal CHARTIER, Annie FEUILLADE, Francis CHAUMETTE, Fabrice LARUE, Catherine BOUHET, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS.

Absent(es)-excusé(es) : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Corentin LAVENU

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 :**
Contre : ...0. Abstention : ...0 Pour : ...11

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par le conseil.

- **Délibérations :**

- **Vote des subventions 2020**

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux organismes de droits privés.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention communale aux organismes de droits privés comme indiqué dans le tableau ci-dessous,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2020 (6574).

ADAR	67,00
ADATI (amicale secrétaires mairie)	50,00
ADMR Neuvy (aide à domicile)	50,00
AFM , dont TELETHON	115,00
AFN section locale	150,00
Aveugles de France	150,00
ANAC Neuvy	50,00
Asso Jardins Espésévérance La Châtre	50,00
Basket Neuvy	140,00
BVN 36 (école FOOT neuvy) 40 €/enfant	180,00
Comité des fêtes de Gournay en fonction des projets	10 000,00
AFSEP sclérose	150,00
CDAD conseil Dép. accès aux droits	70,00
Fondation du Patrimoine	55,00
Faune 36	50,00
FFRando	50,00
BIP TV	50,00
Indre Nature	50,00
MJC Neuvy FRJEP	200,00
ONAC (bleuets)	50,00
Prévention routière	70,00
SECOURS CATHOLIQUE	150,00

Objet : Indemnité gardiennage de l'église au titre de l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de gardiennage de l'église est accordée à Mme Christiane LAVENU depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à l'attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église à Mme Christiane LAVENU, domicilié 1 place de l'Église à Gournay pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal, considérant que Mme LAVENU n'effectue plus cette prestation, **pour 11 contre 0 abstention 0 décide :**

- *De ne plus attribuer d'indemnité de gardiennage de l'église.*
- **Vote des affectations du Résultat : Principal et Assainissement**

Principal :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2019 approuvé le 28 février 2020,

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	288 697.79 €	
Recettes de l'exercice	654 193.95 €	
Résultat de l'exercice	365 496.16 €	
Reprise résultat N-1 (002)	1 032 945.09€	
Excédent de fonctionnement cumulé	1 398 441.25€(002) à affecter n+1	(*)

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	163 382.19€	
Recettes de l'exercice	170 994.05€	
Résultat de l'exercice	7 611.86€	
Reprise résultat N-1 (001)	- 124 379.52€	
Déficit d'investissement cumulé	-116 767.66€ (001) repris N+1	

Vu les prévisions de l'année 2020 relatives au virement de la section d'investissement (chapitre 023) et virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) qui s'équilibrent en recettes et dépenses à la somme de 423 700.00 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à

déficit d'investissement	116 767.66 €
dépenses engagées non mandatées	476 300.00 €
recettes à recevoir	0€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement (article 1068)	593 067.66 €
Affectation du solde de l'excédent reporté (compte 002)	805 373.59 €

Assainissement :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat.

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2019 approuvé le 28 février 2020,

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	15 829.51 €
Recettes de l'exercice	11 347.57 €
Résultat de l'exercice	- 4 481.94€
Reprise résultat N-1 (002)	3 443.05 €
Déficit de fonctionnement cumulé	- 1 038.89 € oo2

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	7 024.12 €
Recettes de l'exercice	10 425.36 €
Résultat de l'exercice	3 401.24 €
Reprise résultat N-1 (001)	48 188.12 €
Déficit d'investissement cumulé	51 589.36 € oo1

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement (article 1068)	0.00 €
Affectation du solde du déficit reporté (compte 002)	1 038.89 € oo2

- Vote des budgets 2020 : Principal et Assainissement

Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise résultats (002) ou (001)	0	805 373.59	116.767.66	
Restes à réaliser			476 300.00	0
Crédits votés	1 410 961.59	605 588.00	571 861.00	1 164 928.66
TOTAL de section	1 410 961.59	1 410 961.59	1 164 928.66	1 164 928.66

Budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le budget annexe Assainissement 2020 arrêté comme suit :

	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise résultats (002) ou (001)	1 038.89	0		51 589.36
Restes à réaliser				
Crédits votés	20 108.61	21 147.97	62 108.20	10 518.84
TOTAL de section	21 147.97	21 147.97	62 108.20	62 108.20

Objet : Création d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire va recevoir en entretien des candidats afin d'embaucher un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, d'une durée de 3 mois (*du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020*) pour un travail hebdomadaire de 20 heures qui sera signé entre la Commune de Gournay et la personne recrutée par Monsieur le Maire.

Contre : ...0. Abstention : ...0 Pour : ...11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'employer un saisonnier en contrat à durée déterminée de 3 mois (*du 01 juillet au 30 septembre 2020*), d'une durée hebdomadaire de 20 heures, son traitement sera indexé sur la base de l'indice brut 347 majoré 325.
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet : Vente de ferraille

A l'occasion rangement, l'équipe technique procède à l'évacuation de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ces métaux à une entreprise spécialisée, la Société Derichebourg. Cette vente donnera lieu à une émission de chèque pour laquelle le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour permettre son encaissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve ce travail de valorisation des déchets et décide d'accepter le montant d'achat qui sera proposé par la Société Derichebourg.
- d'imputer cette recette au compte 7078 du budget communal

Objet : Propositions de délégués pour la commission communale des impôts (CCID)

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement des conseils municipaux, les services des impôts demandent aux communes de proposer 12 délégués titulaires, et 12 suppléants (dont 2 habitants hors commune) pour en retenir 6 et 6 (dont 1 titulaire et 1 suppléant habitant hors commune).

Conditions : être inscrit à l'un des rôles des impôts directs de la commune (habitation, foncier), de nationalité française, avoir 25 ans.

Le conseil municipal sera informé de la composition définitive de la commission communale des impôts dès sa notification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms

Proposition de Nom de Titulaires pour la CCID

	Nom	Prénom	Date De Naissance	Adresse	C Postale	Commune
1	BAVOUZET	Philippe	27/05/1954	4 Vilbon	36230	Gournay
2	BREJAUD	Gilles	18/01/1965	2 la Chabanne	36230	Gournay
3	CLERET	Philippe	24/11/1959	2 la Beauchate	36230	Gournay
4	DARMAGNAC	Genevieve	26/02/1950	6 le grand Chaumont	36230	Gournay
5	FOUCHET	Alexis	17/05/1983	3 les Ais	36230	Gournay
6	GUERIN	Daniel	26/01/1951	11 le grand Gaillard	36230	Gournay
7	LAVENU	Guy	24/07/1962	1 le Beauchat	36230	Gournay
8	TOUZET	Pascal	11/11/1978	10 le Plaix	36230	Gournay

9	VILLEMONT	Cyril	19/02/1974	5 rue du Moulin	36230	Gournay
10	GERBAUD	Bernard	18/04/1944	2 les Minières	36200	Bouesse
11	BALLEREAU	Valérie		Vilours	36230	Gournay
12	CHARASSON	Liliane	13/04/1960	19 fontpreverault	36340	MAILLET

Proposition de noms de suppléants pour la CCID

	Nom	Prénom	Date De Naissance	Adresse	C Postale	Commune
1	AUBARD	Mauricette	08/01/1952	8 la Chabanne	36230	Gournay
2	BROUTIER	Isabelle	01/04/1969		36	Fougerolles
3	DELAVAU	Francis	16/08/1961	1 le grand Gaillard	36230	Gournay
4	LEFEVRE	Sylvain	08/05/1978	1 les rolins vilours	36230	Gournay
5	MARLAUD	Thierry	01/02/1963	2 le grand Gaillard	36230	Gournay
6	MOREY	Ludovic	26/10/1981	8 Preugneronde	36230	Gournay
7	SALMON	Nathalie	14/10/1962	1 Boiscouraud	36230	Gournay
8	SIFFERMANN	Julien	09/07/1984	6 Vilours	36230	Gournay
9	BEAU	Christian		Bord	36230	Gournay
10	BALLEREAU	Patrick		Vilours	36230	Gournay
11	FOURNIER	Claude	28/05/1935	43 r Pierre et Marie Curie	36120	Ardentes
12	BAUDIN	Annie	2/09/1953	La grande Chaume	36230	Neuvy st Sepulcre

Objet : Approbation du rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation d'établir et d'approuver le rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'assainissement de l'année antérieure, en vertu des articles L 2224.5 et D 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente ce rapport, rédigé au vu de celui du SATESE, organisme chargé du suivi et du contrôle de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Pour 11 contre 0 abstention 0

valide, à l'unanimité, le rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement 2019 ci-joint.

Études des devis des vignaux :

La commission Bâtiments, Travaux va se réunir pour étudier les devis et proposera au conseil municipal les offres lors de sa prochaine séance.

Point sur le projet des panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire et Monsieur Sachet ont rencontré Monsieur Camus et Monsieur Toussaint du S.D.E.I. qui, dans le cadre de la finalisation de la préparation du contrat de concession et du pacte d'actionnaires avec ENRCentre VAL DE LOIRE, ont proposé de nouvelles prises de positions par rapport à la possible évolution de nouvelle loi qui a été promulguée fin 2019 et qui restreint la commune à 5 % de son fond de recettes de fonctionnement :

- Rester 2 fois 2 ans avec le même apport soit 32 700.00€ ou 2 fois 7 ans si la loi évolue et négocier le prix de la revente des actions qui est bloquée à 1 € (avec la possibilité de vendre au bout de 3 ans),
- Décider d'investir la mise de départ de 150 000€ si la loi change en restant à 1 euros la part mais risquer de ne pas pouvoir investir plus si la loi n'évolue pas et donc de bloquer les parts lors de la cession à 1 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide 10 pour 1 contre 0 abstention de rester 2 fois 2 ans avec le même apport soit 32 700.00€ ou 2 fois 7 ans si la loi évolue et négocier le prix de la revente des parts bloquée, vente pouvant intervenir au bout de 3 ans.

Valorisation des biens mobiliers de la commune

Monsieur le Maire et Monsieur Villemont ont rencontré Madame Aupart responsable de l'agence Century 21 à la Châtre, les appartements vides ont été visités, quelques travaux sont à prévoir.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il peut signer une convention avec l'agence qui gèrerait les demandes de dossiers, les visites, les états des lieux.

Pour la partie récupération des loyers impayés, elle travaille avec Maître Poulain, Madame Aupart va nous faire parvenir une convention cette semaine.

Location de l'appartement au-dessus de Madame Michard

Monsieur le Maire évoque la location de l'appartement au-dessus de Madame MICHARD qui est actuellement mis à disposition gratuite avec la salle des fêtes, il va rechercher des solutions légales pour pouvoir faire une convention de location avec la salle des fêtes qui serait proposée en option.

Travaux divers dans la commune

- Murs bord de route,
- Escaliers de Madame Michard,
- Volets des 2 et 3 rue de l'église,
- Salle de bain,
- Jardinières sur les candélabres,
- Pneus : 350 pneus de voitures et 50 pneus de camions à 307.00€ la tonne pour environ 1200.00€ enlevé par Levreau

• Questions diverses :

- Monsieur le Maire a rencontré le gendarme Michelet pour l'affaire du restaurant et l'expulsion des locataires qui interviendra en juillet.
- Entretien du Bourg, la commune va embaucher un saisonnier pour 3 mois. Monsieur le Maire va recevoir les 2 candidats.
- Visite de la Maison Fauquet, le conseil valide la poursuite des négociations.
- Une collaboration entre Gournay et Maillet pour le partage des ressources (matériel) se met en place.
- Une démonstration de tracteur tondeuse est prévue dans les jours à venir avec la société équip' jardin, un mail sera envoyé aux conseillers pour que ceux qui le souhaitent puissent venir.

Prochaine séance : le 7 juillet 2020 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures et 12 minutes.